

## Un soutien avant tout stratégique

Depuis près d'une décennie, les milieux économiques et les partis bourgeois peignent en noir l'avenir de l'AVS. Forts d'une évolution démographique défavorable – vieillissement de la population et diminution de la proportion d'actifs, ils prédisent l'effondrement inéluctable de la poutre maîtresse de la sécurité sociale. D'où l'impérieuse nécessité, selon eux, de relever l'âge de la retraite et de renoncer à améliorer les prestations. Et l'exigence de concevoir toute réforme dans le strict respect de la neutralité des coûts.

La récession économique qui s'installait durablement semblait donner raison à ce mauvais augure: le fonds de réserve de l'AVS – l'équivalent des prestations versées en un an –

était descendu au-dessous du niveau fixé par la loi. Cette vision catastrophiste inquiète sérieusement la population. Parmi les jeunes actifs, nombreux sont ceux qui doutent de pouvoir toucher un jour leur rente.

Or, la reprise économique nous rappelle opportunément que la santé de l'AVS dépend étroitement de la croissance, de l'emploi et de l'évolution des salaires, puisque les rentes sont financées aux trois quarts par les cotisations. En effet, aujourd'hui, les comptes de l'AVS ont quitté le rouge et les prévisions de croissance pour les prochaines années garantissent l'équilibre financier de l'institution, au point qu'on évoque l'idée de renoncer à un nouveau point de TVA.

Le débat sur la 11<sup>e</sup> révision devrait donc se dérouler dans un climat plus serein. Pourtant les

oiseaux de malheur persistent dans un pessimisme de commande. Ainsi le modèle de retraite proposé par le Conseil fédéral n'offre qu'une flexibilité illusoire: seules les personnes disposant d'un revenu suffisant pourront en bénéficier. C'est bien le signe que derrière le souci de l'avenir financier de l'AVS se cache le refus d'une élémentaire équité sociale.

Personne ne peut contester la choquante inégalité d'espérance de vie selon le métier exercé. Une inégalité qui demande correction par le droit à une retraite anticipée pour celles et ceux que le travail a prématurément usés.

A cet égard, le critère de la durée de la vie active, tel que l'a proposé le conseiller national Rossini, paraît le plus pertinent.

### *Les comptes de l'AVS ont quitté le rouge*

tinent.

Les deux initiatives populaires pour une rente de retraite à 62 ans, soumises en votation le 26 novembre prochain, parce qu'elles ouvrent indistinctement le droit à une retraite précoce, ne répondent pas pleinement à cette exigence de flexibilité. Elles méritent pourtant d'être soutenues afin de manifester notre insatisfaction à l'égard du projet de 11<sup>e</sup> révision.

Pour le surplus, le débat sur l'âge de la retraite ne devrait pas faire oublier un combat prioritaire, celui de l'amélioration des conditions de travail, – durée, rémunération, organisation, formation – pour que le mot travail fasse oublier que son étymologie signifie torture. Car jamais l'abaissement de l'âge de la retraite ne compensera une vie de labeur inhumain. JD

# De la fragilité des prévisions économiques

*Les autorités ont un devoir de prudence, mais pas une obligation de pessimisme; en fait, souvent leurs projections sont intéressées.*

LES RAPPORTS DU groupe de travail de l'administration fédérale sur le financement des assurances sociales (IDA-Fiso) ont privilégié un scénario de faible croissance économique. On sent dans ce choix l'influence de la mauvaise conjoncture des années nonante. Le scénario de référence prévoit une croissance annuelle de 1,3% et une augmentation annuelle des salaires de 1% jusqu'en 2010.

En 1978 déjà, l'OFAS avait péché par pessimisme. A la suite de la forte récession des années 1974-1975, il avait pronostiqué un déficit d'un milliard de l'AVS pour 1990. Or en 1990, le compte de l'AVS a affiché un boni de près de 2 milliards.

## Parlons d'argent

Le discours misérabiliste du Conseil fédéral et des partis bourgeois, dès lors qu'il est question d'assurances sociales, tranche crûment avec la largesse des mêmes quand il est question d'alléger les impôts ou de doter l'armée d'équipements dont personne, à vue humaine, ne peut présenter le début d'une justification. La renonciation aux cadeaux fiscaux proposés par Villiger financerait plus que largement la rente de retraite à 62 ans.

Pourtant la question du financement à long terme de l'AVS ne peut être traitée à la légère. Sensible à la conjoncture et à la démographie, le système qui a prévalu jusqu'ici – financement par prélèvement sur les salaires – devra peut-être être modifié dans le futur pour que l'AVS dispose d'une assise plus solide. Une contribution sociale généralisée, prélevée sur toutes les formes de revenu, traduirait mieux que maintenant la contribution de toute la richesse du pays à l'effort de solidarité sociale.

## Une étrange procédure

La réforme de la Constitution fédérale, adoptée en avril 1999, visait en priorité à rendre plus lisible la charte fondamentale. Exercice raté si les deux initiatives pour une rente de retraite à partir de 62 ans sont acceptées. En effet, la Constitution serait alors complétée à son article 112 par deux alinéas presque semblables. Le Conseil fédéral a estimé que les deux textes sont compatibles et que leur coexistence ne poserait pas de problème d'interprétation. Pourtant la loi sur les rapports entre les conseils stipule sans équivoque que plusieurs initiatives portant sur la même matière doivent être traitées et soumises à la votation successivement.

tées et soumises à la votation successivement.

On retrouve la même confusion procédurale du côté des initiants. Si l'on peut encore comprendre que la Société suisse des employés de commerce et les Verts n'aient pas pu s'entendre sur une initiative commune, il est inadmissible que ces deux organisations persistent à maintenir chacune leur proposition au stade de la votation populaire, avec le risque de diviser les suffrages. Le retrait de l'une des deux initiatives n'aurait pu que renforcer l'objectif commun poursuivi.

jd

## Une pléthore de projets

L'AVS INSPIRE PARTIS et organisations. En effet, les deux initiatives soumises au peuple le 26 novembre font partie d'un bouquet de propositions, formulées ou en préparation.

Les Verts suggèrent de financer les assurances sociales par un impôt sur les énergies non renouvelables et l'électricité. Leur initiative «Pour garantir l'AVS – taxer l'énergie et non le travail» a abouti mais n'a pas encore été traitée par le Parlement.

L'UDC vient de déposer une initiative pour affecter au fonds AVS les réserves d'or excédentaires de la Banque nationale. Au printemps, ce parti a tenté de se profiler dans la politique sociale. Privilégiant la responsabilité personnelle, il a suggéré une rente de base de 1000 francs, voire même la privatisation de l'AVS et l'abandon du système de répartition au profit de la capitalisation. Mais les premiers échos furent à tel point négatif, y compris de la part des militants, que le parti a mis en veilleuse son projet, préférant se concentrer sur le thème plus accrocheur de l'or de la BNS.

Ce printemps toujours, un comité animé par des personnalités socialistes a lancé l'idée d'une initiative pour assurer le financement de l'AVS par les bénéfices de la BNS, un impôt fédéral sur les successions et la TVA.

jd

## La 11<sup>e</sup> révision de l'AVS en bref (projet du Conseil fédéral)

- Relèvement échelonné de 2,5% de la TVA pour assurer le financement de l'AVS et de l'AI
- Age de la retraite à 65 ans pour les femmes et les hommes
- Droit à la rente de veuve aligné sur celui de la rente de veuf, à savoir lorsque l'ayant droit a des enfants de moins de 18 ans
- Adaptation des rentes à l'évolution des prix et des salaires tous les trois ans
- Retraite à la carte avec réduction de la rente selon les principes actuariels légèrement corrigés en fonction du niveau de revenu.

Pour contrer l'élévation de l'âge de la retraite des femmes sans mettre en péril les progrès de la 10<sup>e</sup> révision (splitting, bonus éducatif), la gauche politique et syndicale avait lancé une initiative dite de rattrapage (retraite à 62 ans pour les femmes). Dans le cadre de la campagne de votation, le Conseil fédéral avait annoncé une enveloppe de 800 millions de francs pour favoriser l'introduction de la retraite flexible lors de la 11<sup>e</sup> révision. Après le rejet populaire de l'initiative, le gouvernement est revenu sur sa promesse et n'a affecté que 400 millions à cet effet.

# Le Conseil fédéral exhausse son trône

*Et voilà une fois de plus, la réforme du Conseil fédéral. Les conseillers hésitent entre le recours à un ou deux ministres spécialisés placés sous leur autorité ou l'appui d'un ministre délégué, dit «alter ego». Présentation et rappel.*

LES CONSEILLERS FÉDÉRAUX sont surchargés. Personne n'en doute. Ils ont des agendas remplis ras-bord. On l'imagine. Mais la suroccupation n'est pas une raison suffisante pour réformer le gouvernement; elle fait partie du métier, c'est sa noblesse, son exigence parfois épuisante, parfois droguante.

Si donc on délaisse le critère emploi du temps, on observe que les magistrats suisses connaissent deux surcharges réelles en fonction du système. Premièrement, celle du régime collégial. Chaque décision est réellement soumise à l'appréciation de chacun. Les sept font tous ce qui, ailleurs, est la responsabilité particulière du premier ministre. Quand le gouvernement français siège deux heures par semaine, personne n'imagine qu'il a réellement débattu des projets de loi. Au contraire, on fait ce crédit au Conseil fédéral. Personne n'imagine en France qu'un projet a circulé préalablement en dehors des ministres directement concernés. En Suisse, chaque conseiller fédéral est invité à s'occuper de «ce qui ne le regarde pas». Deuxième surcharge réelle, les représentations à l'étranger. Elles sont d'autant plus nombreuses que dans les autres pays les responsabilités gouvernementales sont plus spécialisées.

Chose curieuse, le désir de changement n'est pas précédé par une analyse objective des insuffisances et des avantages du régime actuel. Par exemple, une des caractéristiques du système suisse est l'émergence d'une classe de grand commis, certes puissants, mais à quelques exceptions près, plus dévoués à leur chef et à l'Etat que tentés d'exercer une baronnie de grand féodal. Sans changer leur statut de fonctionnaire, leur rôle ne devrait-il pas être plus clairement reconnu et réglé? Pour les représentations à l'étranger pourquoi ne pas associer les cantons dans les domaines où ils ont la compétence première? Le président d'une conférence des chefs cantonaux de département, dans la mesure où il est élu pour ses qualités et non pas par tournus, peut aussi représenter les autorités suisses et rendre compte au Conseil fédéral. Bref il pourrait y avoir autant d'originalité et d'imagination créatrice à restaurer intelligemment qu'à discuter de nouveaux organigrammes.

## Les ministres délégués

Le Conseil fédéral propose comme une des deux variantes possibles la création de ministres délégués. Ils auraient, au nombre de un ou deux par

département, la responsabilité d'un secteur précis, d'un grand service, par exemple l'agriculture, la justice, etc. Ils dépendraient du conseiller fédéral responsable et ne participeraient pas, sauf s'ils sont directement concernés, aux délibérations du Conseil fédéral.

Cette formule est boiteuse, dans la mesure où elle tente d'éviter l'augmentation du nombre des conseillers fédéraux, tout en déléguant des tâches à des responsables politiques. Elle réitère, sous une autre dénomination, les difficultés des secrétaires d'Etat dont le peuple n'a pas voulu. Elle rend probables les conflits d'influence entre les ministres et les grands commis. Enfin, fondamentalement, elle impliquerait une présidence renforcée, or le Conseil fédéral n'en veut pas.

## L'alter ego

Non sans surprise nous avons vu le Conseil fédéral retenir cette proposition que nous avons défendue en son temps. Elle prévoit que le conseiller fédéral pourrait être accompagné d'un ministre qui serait son homme de confiance, à qui il pourrait déléguer, à sa convenance, des tâches politiques dans la gestion de son département.

Mais quel serait le rôle de cet «alter ego», éminence qu'on sort de l'ombre grise, mais qui ne devra pas «faire de l'ombre»? Comment éviter qu'il n'apparaisse comme un secrétaire général politique ou un super-conseiller personnel ou un Monsieur (Madame) voix de son maître?

La seule définition claire est celle d'un chargé de mission. C'est-à-dire que le ministre n'agit que sur un ordre, écrit, du conseiller fédéral définissant la mission qui lui est confiée. Cet ordre de mission est indispensable à l'égard de l'administration; elle est requise pour que le Parlement puisse exercer son contrôle.

Si le Conseil fédéral veut innover, se décharger un peu sans modifier sa structure collégiale, cette formule est la meilleure, originale, inédite dans l'organisation politique. *ag*

## Le chargé de mission

«CHARGÉS DE MISSION. Cela signifie ceci. Ils reçoivent de leur chef de Département ou du Conseil fédéral un ordre de mission. Cet ordre peut être banal: conduire une délégation à telle conférence internationale ou même, plus modeste encore, représenter le chef du Département à telle manifestation. Il peut être lourd de responsabilité: mener à bien telle réforme jusque devant le Parlement. L'essentiel, c'est que le chargé de mission n'ait pas de compétence sans un ordre de mission qui précise devant qui il est responsable, et quelle est l'échéance fixée pour l'accomplissement de ce mandat.

Cette formule aurait des avantages multiples. Le premier, d'établir une claire régulation des responsabilités et des compétences. Le Parlement pourra exercer son contrôle clairement à partir de mandats rendus publics. De même, pas d'équivoque pour l'administration qui saura où commence, où s'arrête sa subordination. Mais surtout l'échéancier introduira plus de lisibilité politique; il y aura obligation à la fois de définir l'objectif et de fixer un terme de réalisation. Ce serait en soi un renouvellement politique.»

Paru dans *DP*, le 29 juin 1995.

# La fonction publique n'est plus ce qu'elle était

*Le 26 novembre 2000, le peuple suisse se prononcera sur l'abolition du statut de fonctionnaire fédéral; le 4 mars 2001 le peuple vaudois répondra à la même question pour les fonctionnaires cantonaux. Mais sans attendre ces consultations populaires, la réforme de la fonction publique est déjà largement réalisée. Le SCRIS, le service vaudois de la statistique détaille\* les profondes mutations de l'administration cantonale. Il y a de moins en moins de fonctionnaires.*

L'ETAT DE VAUD est le plus grand employeur du canton. Il occupe 24 000 salariés contre 6 300 en 1956. La multiplication par quatre des effectifs traduit la diversification des tâches de l'Etat et accompagne logiquement la croissance de l'économie. La progression des effectifs, très vive pendant le boom de l'après-guerre, s'est progressivement tassée.

Années 60	+ 4%
Années 70	+ 3%
Années 80	+ 1,7%
Années 90	+ 1,1%

La moyenne des années 90 est le résultat de mouvements contradictoires. Au début de la décennie, et pour tenter de maîtriser ses déficits, l'Etat, par son bouquet d'orchidées, a donné un coup de frein à l'augmentation des effectifs. Il a dû rapidement rectifier le tir dès 1995. Des emplois nouveaux étaient indispensables: dans les écoles pour répondre au baby boom des années de prospérité; pour créer des offices régionaux de placement pour chômeurs. L'embellie conjoncturelle que nous vivons actuellement remet en question les emplois dans les offices.

## Enseignants et soignants

La fonction publique vaudoise est majoritairement composée, à 55 %, d'enseignants et de soignants. Il convient donc de tuer définitivement l'image stéréotypée de l'employé d'Etat exerçant des tâches administratives derrière les murs du Château. La progression des effectifs dans les écoles et les hôpitaux a contribué à féminiser la fonction. Majoritaires dès 1995, les femmes représentent aujourd'hui 51 % des effectifs. Conséquence directe de cette évolution, un tiers du personnel de l'Etat est employé à temps partiel, avec une grande différence entre les sexes. 86 % des hommes sont engagés à plein temps contre 50 % pour les femmes.

## Fonctionnaires minoritaires

La statistique peut avoir un contenu politique détonant. Les chiffres du SCRIS nous réservent une petite

bombe. Le statut de fonctionnaire, qui est remis en cause dans la réforme vaudoise, ne s'applique plus qu'à une minorité. Seuls 44 % des salariés de l'Etat sont au bénéfice d'une nomination définitive. La proportion baisse même jusqu'à 38 % pour les femmes qui sont nombreuses à travailler à temps partiel.

La moitié des engagements nouveaux se fait par un contrat de droit privé. Les hospices cantonaux qui recrutent près d'un quart des nouveaux salariés du secteur public n'octroient plus aucun poste de fonctionnaire depuis plusieurs années. En revanche, tous les nouveaux gendarmes sont fonctionnaires, probablement parce qu'ils incarnent l'idée traditionnelle du serviteur de l'Etat détenteur de l'autorité publique.

A l'exception notoire des forces de l'ordre, le corps des fonctionnaires se vide de l'intérieur par la nouvelle pratique d'engagement des autorités. En proposant sa refonte du statut du personnel de l'Etat, le gouvernement veut donc systématiser une pratique désormais majoritaire. Bien qu'elle n'ait été votée ni par le Parlement, ni par le peuple, la réforme est déjà plus qu'à moitié réalisée! *at*

\*Numerus, Courrier statistique octobre 2000 et [www.scris.vd.ch](http://www.scris.vd.ch)

## Tour de piste

ZURICH: LA CHAÎNE Nordsee a ouvert son premier restaurant de produits de la pêche. Aura-t-elle plus de succès que la chaîne KFC qui se concentrait sur le poulet et qui existe presque partout mais plus en Suisse? Une constatation: sur les tables, la recommandation de ne pas fumer est en allemand et en anglais «*Please don't smoke, Thank you*». Tout près, le bar à l'enseigne du quotidien gratuit *Zurich Express* s'appelle «*News*» et la quittance précise «*Thanks see you*». Le journal, qui est également la feuille officielle communale, n'hésite pas à utiliser des titres comme «*Express news*», «*Zurich news*» et «*E mail*». *cfp*

# CCT et mesures d'accompagnement

**L'Union syndicale suisse renonce pour l'instant à lancer une procédure législative pour des salaires minimaux. Explications.**

EN JANVIER 1999, l'Union syndicale suisse sonne l'alarme. Un rapport, publié par l'économiste genevois Yves Flückiger, présente des résultats inquiétants: en 1997, une personne sur cinq touche un salaire qui ne dépasse pas 2100 francs. Les nouveaux défavorisés sont ceux et surtout celles qui travaillent involontairement à temps partiel et qui tombent en dessous de la barre des 2100 francs. L'Union syndicale estime que 250 000 salariés sont contraints à un horaire réduit.

Des résultats confirmés par la suite par l'Office fédéral des statistiques. Une année plus tard, en janvier 2000, il publie lui aussi le niveau moyen des salaires en Suisse. Alors que les secteurs professionnels les mieux payés – banques, assurances, énergie, chimie – rémunèrent leurs salariés à la hausse, les travailleuses et les travailleurs de la vente, de l'hôtellerie ou du textile connaissent une baisse de leur salaire, d'environ 2%. Et, ajoute l'économiste Yves Flückiger, si les salaires qui sont tout en bas de l'échelle ne sont pas majorés, le réservoir de la relance économique ne sera pas exploité. Le maintien des petits salaires n'est pas seulement socialement injuste, mais il est aussi économiquement absurde. La rotation d'un personnel fortement sujet au chômage pourrait être ainsi atténuée. En outre, des salaires minimaux obligatoires n'auraient pas de répercussions négatives sur l'emploi – sauf chez les jeunes de moins de vingt ans. Les entreprises seraient capables d'y faire face, et ils n'entraîneraient que des hausses de prix modérées.

## Tous les salariés ne sont pas couverts par une CCT

L'Union syndicale suisse lance alors une vaste campagne pour un salaire minimum à 3000 francs. D'une part parce que les fruits de la croissance ne profitent pas à tous. D'autre part, il s'agit pour les syndicats de montrer leur volonté d'ouvrir leurs rangs à de nouveaux adhérents. Non plus seulement aux hommes, salariés à 100 % dans des secteurs bien protégés mais aussi aux nouveaux travailleurs et travailleuses mal ou pas couverts par une

convention collective de travail; essentiellement les femmes, premières victimes, avec la main-d'œuvre étrangère des effets de la crise et du chômage. La campagne lancée par l'USS récolte un large écho tant auprès de la population que des médias. Peu d'explications en revanche sur la façon d'atteindre les objectifs; mais est envisagée l'inscription dans la loi d'un salaire minimum.

Aujourd'hui pourtant, l'assemblée des délégués de l'Union syndicale suisse a décidé que la revalorisation des salaires minimaux ne serait pas engagée dans le cadre d'une initiative parlementaire. Est-ce à dire que les syndicats renoncent à poursuivre l'offensive engagée depuis deux ans? Et cela sachant qu'en Suisse, plus de 50% des salariés ne sont pas sous le parapluie contractuel?

## Un pari pragmatique

C'est qu'entre-temps, les accords bilatéraux sont passés par là. Les mesures d'accompagnement, arrachées au Conseil fédéral et aux associations patronales laissent espérer une nette amélioration de la protection des travailleurs.

Rappelons que les mesures d'accompagnement, acceptées par le peuple en juin 2000, prévoient de modifier, dès janvier 2001, le Code des obligations ainsi que la Loi fédérale permettant de donner force obligatoire générale aux contrats collectifs de travail. Syndicats, patrons et cantons sont chargés dès lors de mettre sur pied des commissions tripartites qui auraient pour rôle de contrôler le marché du travail, et en particulier les secteurs professionnels non conventionnés et qui pratiquent la sous-enchère salariale. En cas d'abus répétés, le Code des obligations permet de fixer, sur proposition de la commission, un salaire minimum. Deuxième instrument, les procédures visant à rendre obligatoires les conventions collectives de travail; les conditions d'extension du contrat deviennent ainsi moins contraignantes pour les syndicats.

L'Union syndicale suisse parie donc sur le partenariat social existant et sur l'application des mesures d'accompa-

gnement pour lutter contre les salaires minimaux.

Un pari avant tout pragmatique. Un salaire minimum unique n'aurait aucune chance de passer la rampe du Parlement. Ou alors de façon insatisfaisante – qui demanderait 3000 fr. se verrait octroyer 2700 ou 2800 fr. par exemple. Il risquerait fort en plus d'être pris comme valeur de référence, au nom de laquelle on pourrait s'opposer au relèvement de salaires restés trop faibles.

D'autre part, une procédure législative pourrait inciter les cantons, qui déjà manifestent un intérêt plus que réservé pour la mise en application des mesures d'accompagnement, à attendre et à voir venir.

Enfin, les syndicats tiennent ainsi à garder leurs prérogatives et à ne pas lâcher un peu de leur pouvoir à un Parlement dont, à juste titre, ils se méfient.

Reste bien sûr à s'interroger sur la force des syndicats à se mobiliser, dans la durée, autour du salaire minimum et à se battre pour que soient appliquées les mesures d'accompagnement. Pour beaucoup de salariés, l'enjeu est de première importance; pour les syndicats, il aura la valeur d'une épreuve de vérité. gs

### IMPRESSUM

Rédacteur responsable:  
Jean-Daniel Delley (*jd*)

Rédaction:

Géraldine Savary (*gs*)

Ont collaboré à ce numéro:

Jeanlouis Cornuz

Gérard Escher (*ge*)

André Gavillet (*ag*)

Jacques Guyaz (*gj*)

Jean-Yves Pidoux (*jyp*)

Charles-F. Pochon (*cfp*)

Albert Tille (*at*)

Composition et maquette:

André Gavillet, Géraldine Savary

Responsable administrative:

Murielle Gay-Crosier

Impression: IAM SA, Renens

Abonnement annuel: 90 francs

Étudiants, apprentis: 60 francs

@bonnement e-mail: 70 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone: 021 / 312 69 10

Télécopie: 021 / 312 80 40

E-mail: [domaine.public@span.ch](mailto:domaine.public@span.ch)

CCP: 10-15527-9

Site: [www.domainepublic.ch](http://www.domainepublic.ch)

# De utilitate

*La recherche scientifique doit savoir se vendre. Ainsi des trois prix Nobel récompensés pour leurs travaux sur la maladie d'Alzheimer. L'un des trois seulement a fait avancer de manière significative la compréhension de cette maladie.*

*Plaidons non seulement pour l'utilité de la recherche scientifique mais aussi pour la curiosité.*

LES NOBEL 2000 de médecine ont été attribués, selon les manchettes des journaux, à d'éminents chercheurs dont les travaux ont fait progresser de manière significative la compréhension et le traitement des maladies de Parkinson et d'Alzheimer. Demi-vérité. Des trois nobélisés, seul Carlsson, célèbre pour avoir démontré que la dopamine était un neurotransmetteur en bonne et due forme, a contribué directement à la démonstration de la déficience en dopamine des parkinsoniens et à la mise au point d'un traitement.

Les deux autres, Kandel et Greengard, se sont passionnés toute leur vie pour la synapse, ce contact minuscule entre cellules nerveuses, lieu de passage et de régulation de l'information. Dans les maladies d'Alzheimer et de Parkinson, comme dans de nombreuses autres, les synapses sont « affectées »; mais consacrer sa vie à une structure de la taille du millionième de mètre et essayer d'extraire le ballet moléculaire complexe qui régit son fonctionnement ne signifie pas que l'on s'est intéressé directement aux maladies cérébrales du genre humain.

## Le bon usage et la curiosité

A mesure que s'estompe la frontière entre recherche fondamentale et appliquée, se dessine peut-être une autre, qui partage la recherche fondamentale entre une recherche inspirée par l'utilité ou l'usage – « use-inspired », selon l'expression consacrée – et une recherche animée par la curiosité. Les deux « variantes » sont bien visibles dans le monde de la recherche fondamentale: tenter de savoir ce qui ne marche pas dans la synapse des schizophrènes, ou essayer de comprendre comment fonctionne en soi la synapse, c'est utiliser les mêmes techniques, les mêmes méthodologies, faire passer le même type d'article dans les mêmes publications.

Par contre, les différences sont flagrantes quand on parle financement. Pendant les longues années de vaches maigres, une migration massive de la recherche « use-inspired » s'est effectuée vers les laboratoires publics; de là peut-être l'habitude de parler « Alzheimer » dans les demandes de subsides, alors que l'on pense « phosphokinases synaptiques ».

La logique qui en découle, c'est d'exiger de tous les chercheurs de démontrer l'utilité de leur recherche. Cette exigence a atteint probablement ses limites. On se rappelle peut-être l'indignation des chercheurs par rapport à un article de l'initiative de la protection génétique qui demandait de démontrer l'utilité des expériences transgéniques; ou plus récemment la révolte des scientifiques indignés des programmes-cadre européens où les considérations d'utilité (immédiate) socio-économique pénalisent les chercheurs universitaires.

Il faut réhabiliter celles et ceux qui sont mus par la curiosité, avec le risque de tomber dans l'ésotérisme, et soutenir les autres qui, courageusement, attaquent les maux de l'humanité, avec de plus grands risques de se retrouver les poches vides. Le mélange ici des deux genres n'apporte pas de clarté. Ceux qui semblent réussir à contribuer effectivement au traitement des maladies sont ceux qui ont conçu dès le départ leur recherche fondamentale dans cette orientation, à l'exemple du récent succès de l'équipe planétaire de Patrick Aebischer dans un traitement prometteur de la maladie de Parkinson. Mais cette recherche nécessaire n'efface pas les efforts de ceux qui passent une vie sur un escargot marin parce qu'il possède les plus belles synapses (c'est-à-dire les plus grosses) sur terre. ge

## Post-scriptum

DANS UNE VEINE plus légère, zoom sur le « IG-Nobel » (jeu de mots raté sur ignoble) prix qui récompense chaque année les recherches qui ne pourraient ni ne devraient être répétées. Le prix de médecine de l'an 2000 a été attribué à une équipe hollandaise qui a réussi à faire des images d'un coït (humain) en résonance magnétique. Déception d'un côté, la pénétration n'ayant duré, dans les dures conditions de l'analyse médicale, que quatorze secondes; satisfaction de savoir qu'effectivement l'organe pénétrant pénètre et a, à ce moment, la forme d'un boomerang (*sic*). Quand on ne sait pas que faire de l'équipement hospitalier...

# Les désignés volontaires

## Redéfinir les rôles entre professionnels et bénévoles.

C'EST LA POURRAIT S'INTITULER le retour du bénévole. Certes la Suisse, de tout temps, a été un fief du bénévolat. Nos clubs sportifs, nos fanfares, nos innombrables « sociétés », ne pourraient fonctionner sans bonnes volontés et même nos parlementaires sont censés être partiellement des bénévoles, des « miliciens ». Voilà des mots qui viennent de loin, des libertés communales du Moyen Âge, de l'entraide des habitants des bourgs, des bourgeois. Ce bénévolat, personne ne le remet en question, si ce n'est dans le domaine de l'action politique

Mais l'autre, le social, les dames patronnesses et leurs bonnes œuvres, les sœurs en cornettes soignantes et culpabilisantes dans les hospices a été voué aux gémonies dans nos belles années gauchistes, sommé de disparaître, ce qu'il fit d'ailleurs largement. Et puis voilà que le bénévolat social revient, plus vigoureux que jamais. Les raisons en sont simples: la population vieillit

et le 4<sup>e</sup> âge a besoin d'être encadré et soutenu. Le nombre de personnes au bénéfice de l'aide sociale a explosé et la reprise économique ne résorbe pas l'exclusion. Si la demande de soutien et d'assistance est grande, l'offre de bénévoles ne manque pas non plus.

Les contre-prestations tendent à se généraliser. Les objecteurs de conscience doivent effectuer une activité d'utilité publique dans un établissement pendant un temps équivalent à une fois et demi la durée du service militaire. Dans certains cantons comme Genève, le revenu minimum octroyé aux chômeurs en fin de droit les contraint à une activité compensatoire dans le domaine non-marchand. A côté des bénévoles agissant peu ou prou par idéal, voici donc une nouvelle catégorie qui émerge, celle des désignés volontaires.

Certes ceux-ci ne remplacent pas les assistants sociaux ou les salariés de la santé. Mais on comprend le flottement, voire l'amertume des profession-

nels. Ils sont pris par des tâches hautement techniques, médicales pour l'infirmière, juridiques ou financières pour les travailleurs sociaux; ils doivent savoir garder leur distance et c'est le bénévole, qui est là souvent juste pour « discuter » qui apporte un peu de supplément d'âme et de chaleur et qui au fond accapare la récompense symbolique. Ce désarroi apparaît clairement dans le dossier que la revue genevoise *Repère social* consacre au sujet.

L'équilibre semble difficile à trouver. Peut-être faut-il admettre une fois pour toutes que les gens de la santé ou du social ne sont pas là pour être gentils, humains bien sûr, attentionnés certes, mais d'abord pour être efficaces et professionnels, comme n'importe quel banquier, plombier ou gendarme. Alors le bénévole pour la chaleur humaine, oui, pourquoi pas, si les rôles sont clairement définis.

*jjg*  
*Repère social*, hospice général de Genève, octobre 2000.

## HUMEUR

# Retour de voyages

C'EST QUI EST une surprise pour moi, presque à chaque fois que j'arrive dans un endroit où je n'ai jamais été auparavant, est qu'il n'y a pas de surprise - ou du moins pas le choc, pas le bouleversement que j'avais prévu.

A l'avance, je m'imagine encore qu'un nouvel endroit sera vraiment, totalement, nouveau: rempli d'êtres humains, de coutumes et d'habitudes, de paysages jamais vus, entendus, expérimentés. De mon enfance sédentaire de paysan et de mes lectures de Jules Verne, j'ai gardé le fantasme mi-effrayant mi-atrayant que l'étranger sera vraiment étrange, pittoresque, absolument exotique.

Mais les êtres humains ont, en fait, toujours un corps, deux bras et jambes, une tête. Ils ont faim comme moi, et mangent (lorsqu'ils le peuvent) plusieurs fois par jour. Ils agissent, bien ou durement, les uns à l'égard des autres - toujours ensemble, curieux et retenus, respectueux et dédaigneux les uns des autres. Aucune pratique extra-terrestre

ne vient confirmer l'idée fantasmagorique que, dans un autre pays, je serais totalement dépaycé.

Quant aux mers et aux montagnes: tout beaux qu'ils sont, ils ont été formés par l'histoire géologique, et sont sujets à la même loi de la pesanteur. Les plus beaux paysages sont faits de lumières, de mers, de pierres, de bâtiments ou de forêts qui renouvellent la vision, mais ne la changent pas drastiquement.

Une fois que j'ai été déçu (et soulagé) par cette découverte qu'il n'y a rien absolument nouveau sous le soleil, je puis passer à l'autre étape de la découverte: les êtres humains sont tous semblables, mais ils ne sont jamais tout à fait semblables. Ce qui est étrange ne l'est que relativement. Ceux qui me sont étrangers me sont étrangement proches, et moi qui suis un étranger pour eux, je ne leur parais pas si étrange qu'ils ne s'intéressent pas à moi, pour rire ou s'offusquer de mes bizarreries, pour me parler ou pour solliciter

mon comportement de riche consommateur.

En découvrant qu'aucune découverte n'est rupture absolue, que les différences entre êtres humains, entre environnements, sont innombrables mais relatives; en trouvant que je peux communiquer, cahin-caha, avec ces autrui, qui sont des étrangers approximativement identiques à moi, le constat qui s'impose, c'est: l'étrangeté émerge de la coprésence, et la différence de la ressemblance.

La phobie de l'altérité pose la différence a priori et la rend irrémédiable. Au contraire, le charme du voyage, c'est l'amour patiemment élaboré de l'altérité. Elles adviennent progressivement, la grandeur des paysages, la splendeur de mes frères et sœurs humains. L'altérité se dégage de la « mêmété » inattendue. La similitude et la dissimilitude varient ensemble. Ces étrangers pour lesquels je suis un étranger me montrent que la vraie étrangeté est conquise, et non constatée a priori.

*jjp*

# Chancelier du Reich

*Redécouvrir Helmut Schmidt, homme d'Etat allemand à la fin des années septante et pianiste virtuose.*

VOICI QUELQUE TEMPS, une amie à moi fait l'acquisition dans un super-marché d'un CD consacré à un concerto de Mozart pour trois pianos, joué par le Philharmonique de Londres, avec la participation de trois virtuoses allemands.

Peut-être connaissez-vous l'histoire?

Sur l'enveloppe, la photo des trois virtuoses : à gauche et à droite, deux noms de moi inconnus; au centre, un dénommé Helmut Schmidt... Dont la photo ressemblait étonnamment à l'ancien chancelier de la Bundesrepublik, le successeur de Willy Brandt, le prédécesseur de Kohl!

## L'éloge des compagnons de route

Je me suis dit : Bien. Il y a sans doute deux Helmut Schmidt; «ils» auront pris dans les archives la première photo venue – il doit y en avoir d'innombrables!

Eh bien non: il s'agit bien de l'ancien chancelier. Quand, en 1982, il s'est retiré de la politique, économiste de formation, il a repris son activité de pianiste! Il faut être Allemand pour être à la fois pianiste-virtuose et chancelier!

Comme j'avais lu des articles sur l'un de ses récents livres – il a beaucoup écrit – un livre dont on disait qu'il était très critique en face de la réunification, je me le suis procuré, ainsi que deux autres :

*Jahrhundertwende* (en français Tour-nant du Siècle – Conversations avec Giscard d'Estaing, Kissinger, Gorbat-schow, Helmut Kohl, etc.)

*Weggfahrten* (Compagnons de route. Souvenirs et Réflexions)

Je dois l'avouer: je n'avais pas beaucoup de sympathie pour Helmut Schmidt! J'avais connu à Hambourg Ulrike Meinhof, qui n'était pas, à l'époque, terroriste, mais pacifiste luttant de toutes ses forces contre le réarmement allemand.

Or *Weggfahrten* est un livre admirable: par sa modestie (Schmidt parle du concert de Londres et exprime sa reconnaissance envers les deux pianistes qui ont bien voulu accepter de jouer avec un amateur, lequel avait fait un peu de piano dans sa jeunesse), par sa générosité à l'égard de (presque) tous ceux qu'il a rencontrés. Et ce sont Anouar El Sadate, le Premier égyptien, Prix Nobel de la Paix, assassiné en 1981 par l'un des siens; le peintre Ko-

koschka, auquel il rend visite à Ville-neuve; Jehudi Menuhin; le peintre Nolde, dont il possède une œuvre, ce qui l'amène à débaptiser le secrétariat de la Chancellerie pour l'appeler Nolde-Kammer; notre Max Frisch, qu'il invite au Congrès du Parti socialiste allemand; Günther Grass, qu'il apprécie en dépit des attaques violentes, voire acerbes, que l'écrivain lui adresse. Parlant de tous avec une faculté d'enthousiasme... J'allais dire: juvénile!

Et qui termine son livre par un dernier chapitre intitulé «Am Ende bleibt Dankbarkeit» (en français, En fin de compte reste la reconnaissance). Reconnaissance apparemment envers Dieu, mais aussi envers tous ceux qu'il a rencontrés.

Je me suis permis de lui écrire pour lui dire ma sympathie – et cet homme de huitante-deux ans a pris la peine de me répondre et de m'envoyer son dernier livre: *Auf der Suche nach einer öffentlichen Moral* (A la recherche d'une morale publique), un effort pareil à celui que fit Romain Rolland dans les années 18 pour proposer une éthique à un monde déboussolé et qui ne sait plus à quel saint se vouer, les jeunes en particulier. Jeanlouis Cornuz

## MÉDIAS ET SPORT

### Bravo, la TSR!

LA RETRANSMISSION télévisuelle des jeux de Sydney fut instructive quant au pouvoir médiatique. La diversité des disciplines olympiques est telle qu'il était exclu de tout retransmettre. Les télévisions nationales choisissaient donc les épreuves où les candidats du pays avaient quelques chances de se distinguer. Par la vertu de ce choix, ces compétitions émergeaient du néant. Seule la télévision leur donnait la dimension grand public. Certes, les finales reines de l'athlétisme focalisaient l'attention de tous. Mais sans la télévision elles auraient été reléguées au rang d'un simple concours international.,

Le paradoxe c'est que la télévision paie cher, de plus en plus cher, les droits de retransmission de rendez-vous sportifs qu'elle contribue à hausser au rang d'événements. Plus elle les fait valoir, plus elle passe à la caisse.

Jusqu'ici dans la mesure où la télévision s'y retrouvait en audience, donc en publicité à tarif fort, un certain équilibre était respecté.

La scandaleuse mise aux enchères (sans cahier des charges véritablement contraignant) d'un droit exclusif sur les championnats du monde accordé pour deux championnats successifs a rompu l'échange des avantages réciproques. La TSR a refusé de se sou-

mettre au tarif imposé par la société détentrice des droits. Espérons qu'elle tiendra ferme! Si d'autres TV pouvaient suivre son exemple et casser les surenchères indécentes que l'on retrouve dans tous les sports médiatisés gangrenant toute l'institution, y compris les salaires indécents (exempts d'impôts dans beaucoup de pays) des joueurs.

Et si les téléspectateurs, qui paient au bout du compte, soit en taxe, soit en charge publicitaire grevant les produits qu'ils consomment intervenaient à leur tour. D'abord en soutenant les télévisions qui font preuve de fermeté et de courage.

ag